



Assurance de RC des membres de la Compagnie IOBSP

Polices Groupes

MMA N° 127 109 902 &
COVEA PJ N° 8.592.551

ALVES Melinda

A - NATURE ET MONTANT DES GARANTIES PAR MEMBRE

RESPONSABILITE CIVILE ET PROFESSIONNELLE

- **Intermédiation en opérations de banque et services de paiement (IOBSP) sans fonds confiés**, conformément à l'Article L519-1 du Code Monétaire et Financier, **Courtage de produits financiers, courtage en crédits, démarchage bancaire et financier** conformément aux articles L.341-1 et suivants du Code Monétaire et Financier et dans les conditions d'exercice déclarées à l'Orias

Montant de garantie : **800.000 € par sinistre et 800.000 € par an**
Franchise par sinistre : **20 % par sinistre (maxi 1.500 €)**

GARANTIE FINANCIERE par année d'assurance :

IOBSP sans fonds confiés **115.000 €**

RESPONSABILITE CIVILE DU OU DES DIRIGEANTS SOCIAUX

Montant de garantie par sinistre et par an : **500.000 €**
Franchise par sinistre : **NEANT**

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

Tous dommages confondus : **9.000.000 €**
Dont :
Dommages corporels et immatériels consécutifs par année d'assurance **9.000.000 €**
Limité en cas de « faute inexcusable » de l'employeur à **3.500.000 €**
Dommages matériels et immatériels consécutifs par sinistre..... **2.000.000 €**
Responsabilité Civile Vol par sinistre **150.000 €**

Franchise par sinistre sur tout autre dommage que corporel : **1.000 €**

RC ARCHIVES – DOCUMENTS CONFIES

Montant de garantie par sinistre : **150.000 €**
Franchise par sinistre : **1.000 €**

DEFENSE (honoraires d'avocats, d'experts...)

Défense civile : à hauteur des montants de garanties RC
Défense pénale : **150.000 €**
Franchise par sinistre : **NEANT**

ASSISTANCE ET DEFENSE en cas de contrôle d'une autorité administrative (ACPR)

Montant de garantie par sinistre : **25.000 €**
Franchise par sinistre : **NEANT**

ASSISTANCE ET DEFENSE en cas d'usurpation d'identité

Montant de garantie par sinistre : **100.000 €**
Franchise par sinistre : **NEANT**

PROTECTION JURIDIQUE liée à l'activité professionnelle des membres
Contrat Groupe N° 8 590 643 souscrit auprès de Covéa Protection Juridique

Prévention et informations juridiques (assistance juridique en ligne)
Recherche d'une solution amiable / défense judiciaire / exécution et suivi des décisions obtenues

Montant maximum de garantie par litige **20.000 €**
Seuil d'intervention **200 €**

Domaine de garantie :

- Litiges liés à l'activité professionnelle de votre entreprise (relations contractuelles, propriété et usage des biens immobiliers professionnels, relations de voisinage, environnement économique et concurrentiel, relations avec les administrations, infractions pénales liées à votre activité, déplacement professionnel)
- Litiges sur facturation d'honoraires
- Litiges d'ordre social
- Litiges d'ordre fiscal
- Relations avec les administrations, les organismes sociaux (URSSAF – Pôle Emploi, Inspection du travail ...), les services publics et les collectivités territoriales
- Assistance communication de crise
- Aides et subventions
- Garantie frais de stage / permis
- Garantie recouvrement des créances professionnelles

B – PRIME ANNUELLE TTC PAR MEMBRE (y compris frais et protection juridique*) :

	Provision minimum	Taux de révision sur le CA HT réalisé n-1
Activités d'IOBSP, activités annexes	544 €	0,30%

→ **La provision minimum annuelle comprend 40 € de frais BDJ et 84 € de prime protection juridique*

Bulletin d'Adhésion

Polices Groupes MMA n° 127.109.902 & COVEA PJ n° 8 592 551

Adhérent

Nom ou raison sociale : RCS :

Adresse : Code Postal :

Ville : Tel :

E-mail :

Assureurs

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 126

MMA IARD, Société Anonyme au capital de 537 052 368 euros, RCS Le Mans 440 048 882,
Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9,
Entreprises régies par le code des assurances,

Ces sociétés sont dénommées ensemble « MMA »

COVEA PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme, au capital de 88 077 090,60 €
RCS Le Mans 442 935 227

33, rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2
Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09

Ci-après dénommée Covéa Protection Juridique

BDJ est soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec MMA IARD dans le cadre de la police groupe n° 127 109 902 & pour la Protection Juridique avec Covéa PJ police groupe N° 8 592 551.

Courtier

BDJ SAS au Capital de 2 294 800 €, immatriculé au RCS de Paris sous le N° **410 334 593**

Siège Social : 39 Rue Mstislav Rostropovitch – TSA 19968 – 75815 Paris cedex 17.

Orias n° **07 001 494** - www.orias.fr - Code NAF : 6622Z - N° de TVA intercommunautaire : FR7141033459300036

Effet – Durée des garanties – Option

Date d'effet souhaitée : 2 0 2

Les garanties sont acquises de la date d'effet au 1^{er} janvier suivant, renouvelable ensuite par tacite reconduction et par période successive d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie, moyennant un **préavis de 3 mois**.

Documents à fournir

- **Extrait k-bis**
- **Dernier chiffre d'affaires HT ou prévisionnel annuel : _____ €**
- **Antécédents sinistres :**

Déclaration

- Déclare n'avoir connaissance d'aucun fait dommageable ou réclamation susceptible d'engager ma responsabilité.
- Reconnaît que le contrat groupe proposé correspond parfaitement à mes objectifs, besoins et exigences
- Déclare avoir pris connaissance avant mon adhésion, de l'IPID, des Conditions Générales & Particulières relatives aux contrats N° 127 109 902 / 8 592 551 et vouloir bénéficier des garanties desdits contrats
- Conformément aux articles L 113.8 et L 113.9 du Code des Assurances, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, si cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre.

Traitement des données personnelles.

Les données à caractère personnel concernant l'adhérent sont utilisées dans le cadre de la passation, la gestion et l'exécution de ses contrats d'assurance. Elles peuvent également être utilisées à des fins de gestion commerciale sauf opposition de sa part, de contrôle interne, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que de lutte contre la fraude à l'assurance. Ce dernier traitement peut entraîner une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Les données sont destinées à MMA IARD SA & COVEA PJ, responsable des traitements, et pourront être transmises, dans les limites de leurs habilitations, aux entités, mandataires et partenaires contractuellement ou statutairement liés et à des organismes professionnels. Pour exercer votre **droit RGPD**, nous vous remercions d'adresser un mail info@bdj-sa.com.

Signature

Fait à

Le

IMPORTANT

Bdj est votre interlocuteur privilégié dans le cadre de vos déclarations de sinistres

Déclaration de sinistre Responsabilité Civile Professionnelle

Dans quel cas devez-vous procéder à une déclaration de sinistre au titre du contrat RC Pro ?

Lorsqu'une réclamation est formée à votre encontre, c'est-à-dire lorsque l'un de vos clients ou un tiers met en cause votre responsabilité au titre d'un produit ou d'un service que vous avez fourni ou auriez dû fournir dans le cadre de vos activités professionnelles couvertes par votre contrat d'assurance MMA N° 127109902.

A quel moment devez-vous faire cette déclaration ?

Le plus tôt possible dès que vous avez connaissance d'un événement ou dommage(s) susceptible(s) de donner lieu à une réclamation.

A qui devrez-vous adresser votre déclaration de sinistre ?

Vous devez adresser votre déclaration au contact ci-après :

- Soit par e-mail à l'adresse : dboughrara@bdj-sa.com ou a.tesson@bdj-sa.com
- Soit depuis votre espace client BDJ

En rappelant, le nom de votre société, vos références client ainsi que votre numéro de contrat, accompagné des pièces listées ci-dessous :

- Copie réclamation client ou de l'assignation
- Une note circonstanciée
- Nature de la réclamation Amiable ou Judiciaire
- Toute(s) autre(s) pièce(s) utile à l'étude du dossier

PROTECTION JURIDIQUE CONTRAT N° 8592551

1. Prévention et informations juridiques

- En prévention de tout litige, les juristes fournissent aux assurés, sur simple appel téléphonique, les renseignements juridiques dont ils ont besoin dans différents domaines.
- Service d'assistance ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et le samedi de 8h00 à 18h00.
Tel : 02.43.39.17.09

2. Recherche d'une solution amiable, défense judiciaire :

Après avoir contacté le service Prévention et Information Juridique, vous pouvez adresser votre déclaration de sinistre, par mail : gestionlitiges-pjms@covea.fr; en précisant le numéro du contrat groupe **N°8592551**
COMPAGNIE IOBSP

3. Domaines garantis par le contrat de Protection Juridique :

- Litiges liés à l'activité professionnelle de votre entreprise (relations contractuelles, propriété et usage des biens immobiliers professionnels, relations de voisinage, environnement économique et concurrentiel, relations avec les administrations, infractions pénales liées à votre activité, déplacement professionnel)
- Litiges sur facturation d'honoraires - Litiges d'ordre social - Litiges d'ordre fiscal
- Relations avec les administrations, les organismes sociaux (URSSAF, Inspection du travail ...), les services publics et les collectivités territoriales
- Assistance communication de crise - Aides et subventions
- Garanties frais de stage / permis

Contactez-nous

BDJ SAS
SEASON
39 Rue Mstislav Rostropovitch,
TSA 19968
75815 PARIS CEDEX 17
www.bdj-sa.com

Mme Melinda ALVES
Chargée de Comptes
malves@bdj-sa.com
01.56.37.09.46

A propos de votre courtier

BDJ SAS au Capital de 2 294 800 €,
immatriculé au RCS de Paris sous le N° 410
334 593 - Siège Social : 39 Rue Mstislav
Rostropovitch – TSA 19968 – 75815 Paris
cedex 17. Orias n° 07 001 494 -
www.orias.fr - Code NAF : 6622Z - N° de TVA
intercommunautaire : FR7141033459300036

Intermédiaire en Assurance (IAS) en qualité
de Courtier en assurance. Positionné dans la
catégorie « b ». L'activité d'IAS est
contrôlable par l'Autorité de Contrôle
Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses
courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS
CEDEX 09 et internet : www.acpr.banque-france.fr

Rémunération, un pourcentage est appliqué sur la
prime HT (commission) + frais de dossier inclus dans
la prime d'assurance. Assureur représentant plus de
33 % du chiffre d'affaires en intermédiation en N -1
: MMA

En cas de réclamation, vous pouvez nous adresser
par écrit à l'adresse suivante :

BDJ SA, 39 rue Mstislav Rostropovitch, 75815 PARIS
cedex 17 ou par mail à l'adresse suivante :
reclamations@bdj-sa.com

BDJ s'engage à accuser réception de
votre réclamation dans les dix jours
et à vous fournir une réponse dans
un délai maximum de deux mois. Si
le différent persiste ou si la réponse
apportée par BDJ ne vous convient
pas, vous pourrez également
contacter : Le Centre de Médiation
et d'Arbitrage de Paris (CMAP),
Service Médiation de la
Consommation, 39 Avenue Franklin
D. Roosevelt 75008 PARIS,
www.mediateur-conso.cmap.fr